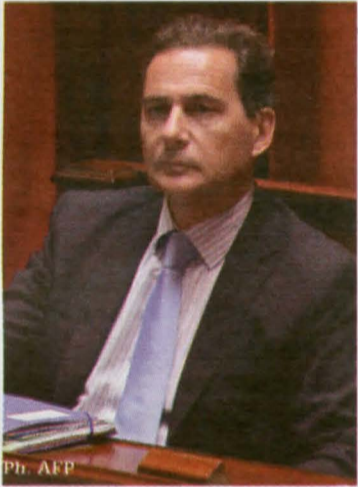


Immigration : La loi Besson et la surenchère sécuritaire de l'Élysée divisent la majorité

Cette « Droite Populaire » qui ressemble tant au Front National



A l'heure où la France descend dans la rue ou s'arrête de travailler pour protester contre la réforme des retraites, l'Élysée continue de chercher son salut dans la surenchère sécuritaire et la reconquête de l'électorat du Front national. L'Assemblée Nationale, sous l'impulsion de la majorité, a donc adopté au pas de charge le très inquiétant et controversé projet de loi Besson sur l'immigration. Sa mesure la plus emblématique prévoit la déchéance de la nationalité pour les meurtriers d'agents des forces de l'ordre. De l'aveu même du ministre, il s'agit de « fabriquer des bons Français ». L'opinion publique n'est pas dupe de cette rhétorique vichyste. Selon le dernier baromètre BVA-France Inter, 60% des sondés estiment que le pouvoir en fait trop et « exagère beaucoup les problèmes de l'immigration ». Le décalage est manifeste et embarrasse la majorité présidentielle au risque d'y laisser des traces sinon des déchirures.

Le débat parlementaire a en effet révélé de profondes divergences à droite. Une quinzaine de députés UMP emmenés par le président de la Commission des Affaires Sociales, le très influent Pierre Méhaignerie, ont dit tout le mal qu'ils pensaient de ce texte. Des élus comme le député UMP des Yvelines Étienne Pinte se sont dressés contre les aspects les plus choquants de cette loi, sans parvenir à les amender. « Devant l'histoire, ces hommes-là n'auront pas à rougir de honte », soulignait un proche de François Laurent, secrétaire général du Parti Communiste. Bel hommage ! Face à la volonté de Nicolas Sarkozy, dans un débat parlementaire piloté une fois de plus depuis l'Élysée, ce qu'on appelle le « courant humaniste » de la majorité ne pouvait que perdre la partie. En revanche, le noyau dur s'est vu offrir un boulevard pour muscler le texte, lancer ses ballons d'essai et dire tout haut ce que beaucoup dans ses rangs murmuraient tout bas.

Fer de lance sécuritaire

« On est des primaires ! », avait

même lancé sur un ton provocant Jacques Myard, député des Yvelines, l'un des porte-parole du collectif de la « Droite populaire » qui regroupe 35 députés de la majorité, fer de lance du discours sécuritaire et de l'amalgame avec la politique d'immigration. Des élus qui, comme Thierry Mariani député du Vaucluse et rapporteur de la Commission des Lois, sont souvent confrontés dans leur propre fief à un Front National omniprésent qu'ils espèrent contenir en lui « coupant l'herbe sous les pieds ». Mais aux marges de la « Droite Populaire », on se veut plus radical. Il s'agit non seulement de faire passer dans la loi le fameux discours de Grenoble de Nicolas Sarkozy mais « il faut aller encore plus loin » comme le martèle sans complexe Christian Vanneste, l'un des autres animateurs du collectif qui juge la loi Besson trop timorée. Les plus déterminés sont donc passés de la parole aux actes, notamment le 5 octobre dernier sur un terrain très sensible qu'ils avaient minutieusement choisi. La cible c'était « le droit du sol », sacro-sainte pierre angulaire sur laquelle repose l'accès à la nationalité française pour toute personne d'origine étrangère née sur le territoire national. C'est le sulfureux Lionel Lucas, député UMP des Alpes Maritimes, souvent proche des thèses d'extrême-droite, qui a sonné la charge. Il n'en était pas à son coup d'essai. C'est déjà lui qui avait défrayé la chronique en voulant faire interdire lors de sa présentation au festival de Cannes le film « Hors la loi » de Rachid Bouchareb, étiqueté « anti-français » ! Cette fois, avec ses amis, il proposait un amendement subordonnant l'octroi de la nationalité française pour les enfants nés dans l'Hexagone de parents étrangers à une déclaration d'adhésion à la communauté nationale. Venant après le calamiteux débat sur l'identité nationale, c'était remettre le feu aux poudres. Finalement Eric Besson, heureux de montrer qu'il était capable d'endosser les habits de modérateur, a fait barrage à cette initiative. Répartition habile des rôles ou véritable tentative de débordement

du gouvernement par une frange ultra droite qui se sent pousser des ailes ?

Un courant protégé

Difficile de répondre tellement le jeu orchestré par l'Élysée est ambigu. Ce qui est certain, c'est que l'Élysée et les proches de Nicolas Sarkozy ont les yeux de Chimène pour cette « Droite populaire » capable de défendre des thèses qui ressemblent à s'y méprendre à celles du Front National. Le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux a pris soin d'en recevoir tous les membres. « J'ai l'impression qu'il veut instaurer une relation vraiment amicale avec notre groupe » se réjouit Christian Vanneste. Dans l'entourage de Xavier Bertrand, le secrétaire général de l'UMP, ou de Jean-François Copé, le patron du groupe parlementaire, on est également plein d'égards pour un collectif qu'on considère comme un « aiguillon » de la majorité. « Il faut admettre que la droite populaire parle un langage qui est souvent bien compris de notre électorat » explique même un des responsables qui ajoute « dans le débat, nous ne devons avoir aucun tabou faute de quoi on abandonnerait cet espace au Front National. C'est la ligne tracée par le Président de la République si l'on veut gagner en 2012 ». D'autres dans la majorité ont une lecture différente et sont embarrassés par cette surenchère qui leur donne le vertige. Elle peut marquer quelques points dans l'électorat lepéniste, mais à quel prix ?

Certains donc s'émeuvent parmi ceux qui restent attachés aux valeurs du gaullisme, mais également dans la mouvance centriste héritée de l'ancienne UDF. C'est le cas de François Hostalier, ex-secrétaire d'État aux Affaires Sociales, qui déclare « Cette droite populaire qui flirte avec les idées du Front National, me fait peur... ».

Fissures au moment du vote

Même les moins pointilleux sur les principes et les plus opportunistes ne sont guère convaincus que cette stratégie se révélera payante au



Le député « populiste » Didier Marinani

bout du compte. « Ce qu'on gagne sur l'extrême-droite, on le perd au centre » déplorent-ils et ils redoutent surtout que cette « dérive droite » de la majorité, selon le mot de Jean-Pierre Raffarin, n'ouvre un espace au centre dans lequel pourrait s'engouffrer un François Bayrou ou un Dominique de Villepin. Le projet de loi Besson a certes été adopté, mais le vote qui est intervenu à l'Assemblée Nationale est perçu comme un signal d'alarme. Douze députés UMP ont voté contre parmi lesquels l'ancien ministre Pierre Méhaignerie et Étienne Pinte, ancien maire de Versailles. Seize autres représentants de la majorité se sont abstenus. « Certains d'entre nous, dans notre groupe, votent le texte sans enthousiasme. Les autres s'abstiennent » a par exemple déclaré François Sauvadet au nom du Nouveau Centre. Presque tous sont issus de ce courant chrétien démocrate encore profondément enraciné dans la vie politique française qui avait rejoint Nicolas Sarkozy. Depuis le discours de Grenoble, le durcissement sécuritaire, le tournant pris dans la politique d'immigration et la stigmatisation des Roms, l'électorat centriste se reconnaît de moins en moins dans les positions prises par le chef de l'État. Ce dernier a pourtant cru le rassurer en courant à Rome se faire bénir par le pape. Si l'on en juge par la loi Besson et ce qu'elle laisse présager, il lui en faudra bien davantage pour retrouver l'état de grâce.

Alex PANZANI

La cinquième loi en sept ans...

Le projet de loi Besson qui est loin d'avoir fait le plein sur les bancs de la majorité, a été adopté à l'Assemblée Nationale française par 294 voix contre 239. C'est la cinquième loi en sept ans sur l'immigration ! Elle reprend plusieurs annonces faites par Nicolas Sarkozy cet été à Grenoble, élargit la liste des motifs de déchéance de la nationalité française aux condamnés naturalisés depuis moins de dix ans ayant causé la mort d'une personne dépositaire de l'autorité publique.

Il comporte également plusieurs mesures relatives aux campements illicites et qui visent à faciliter l'expulsion des ressortissants communautaires comme les Roms.

Enfin, l'accès à l'aide médicale pour les étrangers sans titre de séjour a été rendu plus difficile, afin d'éviter un « coût déraisonnable du système de santé français ».

Le projet de loi sera examiné au Sénat courant novembre. **AP**